Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik: VPK = Mensuration,

photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) =

Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 76 (1978)

Heft: 7

Vereinsnachrichten: SVVK Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und

Kulturtechnik = SSMAF société suisse des mensurations et

améliorations foncières

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SVVK SSMAF

Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik Société suisse des mensurations et améliorations foncières

Assemblée générale ordinaire de la Société Vaudoise des Ingénieurs-Géomètres et du Génie Rural (SVIGGR)

Le vendredi 7 avril 1978, la SVIGGR, section vaudoise de la SSMAF, a tenu son assemblée générale ordinaire dans les locaux de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, marquant ainsi son attachement à cette institution à l'occasion du 125e anniversaire de l'Ecole qui a formé le plus grand nombre de collègues vaudois et romands.

A l'issue d'une partie administrative rondement menée, le président de la SVIGGR a eu l'honneur de remettre à M. le Professeur M. Cosandey, Président de l'EPFL, un chèque d'un montant de quinze mille francs, au nom de la SVIGGR et de son Groupe Patronal. Les collègues vaudois témoignaient ainsi leur reconnaissance à la participation active de l'Ecole à la promotion de la profession, tant dans le domaine de l'enseignement que dans celui de la recherche.

De vives félicitations furent ensuite adressées à M. le Président Cosandey pour sa nomination à la tête du Conseil des Ecoles Polytechniques, ainsi qu'à M. le Professeur P. Regamey qui s'est vu récemment décerner le titre de Docteur honoris causa de l'Université de Louvain.

Le Professeur Yves Maystre, Chef du Département de Génie rural et Géomètres, responsable de l'enseignement en matière de génie de l'environnement, fit ensuite en exposé sur le rôle de l'ingénieur du génie rural et géomètre dans la société d'aujourd'hui et de demain. En voici quelques extraits:

Après un quart de siècle d'expansion urbaine et industrielle foudroyante et de réalisations audacieuses et gigantesques, l'ingénieur d'aujourd'hui découvre qu'une technique mieux adaptée à l'environnement naturel et plus respectueuse des grands cycles biologiques, chimiques et climatiques est devenue partout nécessaire: dans les zones rurales de notre pays, comme dans de nombreux pays en voie de développement, les coûts de réalisation et surtout les coûts de maintenance de systèmes technologiques entièrement artificiels sont et seront toujours hors de portée des finances publiques, non rentables en termes d'économie classique, contraires à l'esprit des populations rurales. Nous entendons par là non seulement la population paysanne, mais aussi la population des petites villes qui, par la proximité de la nature, la densité du peuplement, les activités secondaires et de loisirs, les attaches familiales, est encore proche de la nature et de ses rythmes.

L'ingénieur du génie rural et géomètre devra, davantage que jusqu'à présent, savoir apprivoiser la nature et non la maîtriser brutalement, par une connaissance plus approfondie et solide des mécanismes naturels et de leurs interactions avec les réalisations techniques de l'homme: construction de bâtiments, de routes, de canaux; corrections de cours d'eau, irrigations et drainages; aménagement des sites de rejet des déchets solides et liquides ou des résidus de leur traitement; détermination des charges tolérables des sites touristiques sur l'environnement; en bref, aménagement du territoire en zone rurale et insertion des grands ouvrages de génie civil dans le milieu, tentant compte des impacts immédiats et à long terme sur la nature.

Toutes ces tâches interdisciplinaires exigeront bien sûr la coopération de l'ingénieur du génie rural et géomètre avec les ingénieurs agronomes et forestiers, les biologistes, les climatologues, sans citer toutes les autres professions.

L'objectif du département de génie rural et géomètres est d'orienter sa recherche vers la mesure tant qualitative que géométrique de la terre. En mensuration, il faudra entreprendre des recherches de cartographie appliquée à l'environnement et à l'aménagement rural. En géodésie, l'utilisation de mesures effectuées par les satellites artificiels doit également faire l'objet de nouvelles recherches. La photogrammétrie est appelée à des développements dans la direction de la télédétection, technique essentielle pour le génie rural et le génie de l'environnement.

Le génie rural et les améliorations foncières doivent élargir leur champ de recherche en s'intéressant à toutes les facettes de l'hydrologie opérationnelle et appliquée, de l'équipement rural, de la pédologie et de l'aménagement du territoire en zone rurale.

Dans le domaine de la construction, des techniques parfois anciennes doivent être remises en honneur et des techniques nouvelles être développées dans le même esprit, grâce aux nouveaux matériaux mis sur le marché. Toutes ces techniques seront utiles non seulement dans nos zones rurales et de montagnes, mais aussi, moyennant adaptation judicieuse, dans les pays en voie de développement, surtout ceux de type montagnard avec lesquels la coopération suisse a toujours eu des affinités naturelles.

La maîtrise des processus biologiques devra être particulièrement poussée pour le traitement final des rejets des stations d'épuration et autres installations de traitement des résidus: on constate en effet que les technologies «dures» ne résolvent que partiellement le problème de l'élimination des déchets. Que ce soit pour les zones rurales de Suisse ou des pays en voie de développement ou pour le «polissage» des résidus urbains déjà traités, le génie biologique constitue la voie d'avenir, encore peu explorée. Elle seule permettra de venir à bout, à un

coût acceptable, des hautes dilutions, de l'hétérogénéité et de la variabilité des substances indésirables contenues dans les déchets.

Finalement les recherches en théorie des systèmes et en géographie quantitative appliquées à l'environnement permettront de nouer la gerbe des connaissances nécessaires à l'ingénieur du génie rural et géomètre de demain.

Ces directions ne sont pas disparates: elles constituent au contraire un ensemble cohérent visant à développer une technologie nouvelle dont tout territoire qui n'a pas déjà été rendu presque entièrement artificiel aura un impérieux besoin.

Cet exposé fut suivi d'un bref débat portant notamment sur le thème de la formation continue de l'ingénieur du génie rural et géomètre et sur son rôle de conseiller des collectivités rurales essentiellement.

Les participants se retrouvèrent ensuite dans le hall de l'aula de l'EPFL pour un apéritif agrémenté par une exposition de quelques travaux de diplôme d'étudiants de la section génie rural et géomètres. J.-L. Horisberger

Kommission Mehrzweckkataster; Aufforderung, sich zu den vorgeschlagenen «Basisplänen» zu äussern

Im «Bericht zur Planbeschaffung für die Raumplanung, das Bauwesen und die Leitungskataster», publiziert in VPK 1/77, hat die Kommission Mehrzweckkataster u. a. die Erstellung von Basisplänen auf Transportfolien nach einheitlichem Raster und Format empfohlen. Sie prüfte verschiedene Zeichnungsformate und kam zum Schluss, es sei das Format 600 \times 875 mm zu wählen. Die hauptsächlichsten Gründe, die zur Wahl dieses Formates, anstelle z. B. eines solchen von 500×1000 mm führten, waren zusammengefasst kurz folgende:

- Die Unterteilung entspricht dem Raster der Landeskarten und der meisten Übersichtsplanreproduktionen.
- Um die Parzellen gemäss Vorschlag über die Rahmenbegrenzung hinaus geschlossen darstellen zu können, ist ein Rand von einigen Zentimetern ausserhalb der Rahmenbegrenzung notwendig. Bei 875 mm Zeichnungsbreite genügt 1050 mm Papierbreite, falzbar in 5 × 210 mm. Beim Zeichnungsformat von 1000 mm wären hiefür, unter Drehung der Faltrichtung, mindestens 1189 mm (4 × 297 mm) erforderlich, besser jedoch 1260 mm (6 × 210 mm).
- In der Höhe stellen sowohl 500 mm als auch 600 mm weitere Unterteilungen des Übersichtsplanformates dar. Da die Generaldirektion PTT bereits 1956 bzw. 1960 den Raster mit 600 × 875 mm festgelegt und eingeführt hat, war es gegeben, in der Höhe ebenfalls 600 mm vorzuschlagen.
- Geringe Abweichungen des Papierformates (750 × 1050 mm) vom heute gebräuchlichen Format 700 × 1000 mm und damit keine Probleme mit der Aufbewahrung usw.

Die Kommission hat alle Kollegen aufgefordert, ihre Kritik am Bericht dem Kommissionspräsidenten mitzuteilen. Sie beabsichtige, diese Stellungnahmen zu prüfen und der Vermessungsdirektion zu unterbreiten. Obwohl uns bekannt ist, dass verschiedene Mitglieder und Vermessungsämter andere Formate bevorzugen und vermutlich auch anwenden, sind Stellungnahmen ausgeblieben. Die Kommission bedauert dies, weil ihr damit die Möglichkeit genommen ist, eine Übersicht der herrschenden Auffassung zu gewinnen. Sie fordert deshalb alle Interessierten im Interesse der Sache nochmals auf, sich zu äussern. Die Kommission verdankt im voraus alle Stellungnahmen zum Bericht und ersucht, diese dem unterzeichneten Kommissionspräsidenten zuzustellen.

R. Solari, Via Ravecchia 21, 6500 Bellinzona

Sektion Photogrammetrie der Gruppe der Freierwerbenden des Schweizerischen Vereins für Vermessungswesen und Kulturtechnik (GFP-SVVK)

Am 8. April 1978 fand in Davos die Gründungsversammlung der Gruppe Freierwerbender Photogrammeter statt. Ihr gehören schon jetzt die meisten Photogrammetrieunternehmungen der Schweiz an. Statutengemäss besteht der Vereinszweck darin, durch einen engeren Zusammenschluss der freierwerbenden Photogrammeter im Rahmen des SVVK und der GF-SVVK sowie der Standesordnung des SVVK ihre beruflichen und wirtschaftlichen Interessen zu fördern.

Der Gründung sind Jahre der Vorbereitung und Monate der Zusammenarbeit mit der Eidgenössischen Vermessungsdirektion, mit dem SVVK und der GF vorangegangen. Enge Kontakte werden auch mit der Schweizerischen Gesellschaft für Photogrammetrie gepflegt. Wie bei der GF, so hat auch hier die Visura-Treuhandgesellschaft in Solothurn die Funktion eines ständigen Sekretariates übernommen. Erster Präsident ist Herr Dr. R. A. Schlund in Glattbrugg.

Die GFP wird bestrebt sein, mitzuhelfen, empfindliche Lücken im methodischen Aufbau des Vermessungswesens und in den Tarifen zu schliessen.

Der Aktuar: E. Berchtold

Section photogrammétrie du Groupement Patronal de la Société suisse des mensurations et améliorations foncières (GPP-SSMAF)

Le 8 avril 1978, la réunion du Groupement Patronal des Photogrammètres se passa à Davos. La plupart des entreprises de photogrammétrie de la Suisse en font déjà partie. Les status en définissent le but, par une étroite entente entre les associés photogrammètres de la SSMAF et du GP-SSMAF, afin de favoriser les intérêts économiques et professionnels dans le cadre des règlements de la SSMAF.

La Fondation de ce groupe a demandé des années de préparation et des mois de travail en commun avec la direction fédérale des mensurations, avec la SSMAF et le GP. De proches contacts sont aussi entretenus avec la Société suisse de photogrammétrie. Tout comme pour le Groupement Patronal la société Visura, de Soleure,

se charge du secrétariat permanent. Le premier président du GPP est Dr R. A. Schlund.

Le GPP s'efforcera avec appuis de compléter les lacunes existantes dans les méthodes d'établissement des mensurations et dans les tarifs. E. Berchtold

Schweizerische Gesellschaft für Photogrammetrie Société suisse de photogrammétrie

50 Jahre Schweizerische Gesellschaft für Photogrammetrie (SGP)

Die Schweizerische Gesellschaft für Photogrammetrie freut sich, aus Anlass ihres 50jährigen Bestehens, Sie und Ihre Dame auf den 22./23. September 1978 zur Jubiläumsveranstaltung nach Luzern einzuladen.

Mit einer festlichen Jubiläumsversammlung, einem Bankett mit Ball sowie einem Ausflug im Gebiet des Vierwaldstättersees, wollen wir Ihnen ein abwechslungsreiches Programm bieten.

Wir hoffen, möglichst viele Mitglieder in Luzern begrüssen zu können. Der Vorstand

Programm

Freitag, 22. September 1978

- 15.30 Jubiläumsversammlung im historischen Rathaus Luzern mit Festvortrag, Ehrungen und musikalischer Umrahmung
- 19.30 Aperitif im Hotel «Palace», anschliessend Bankett mit Ball

Samstag, 23. September 1978

- 10.00 Rundfahrt mit Extraschiff von Luzern bis ins Gebiet von Brunnen und zurück nach Kehrsiten. Fahrt mit der Drahtseilbahn zum Bürgenstock
- 12.30 Mittagessen im Restaurant «zur Trotte», anschliessend Möglichkeit für Spaziergang zur Hammetschwand und Fahrt mit Lift zur Aussichtsplattform. Rückfahrt mit Kursschiff nach Luzern
- 16.55 Ankunft in Luzern, Schluss der Tagung (Möglichkeit für Einzelrückfahrt zu einem früheren Zeitpunkt)

Organisatorische Hinweise

Kosten pro Person

Aperitif, Bankett und Ball Fr. 45.-Ausflug Vierwaldstättersee_Bürgenstock

inkl. Mittagessen (ohne Getränke) Fr. 35.-

Anmeldung und Auskünfte

Die Anmeldeunterlagen können beim Sekretariat der Schweizerischen Gesellschaft für Photogrammetrie, c/o Eidg. Landestopographie, Seftigenstrasse 264, CH-3084 Wabern (Hr. J. C. Stotzer), bezogen werden.

Die Anmeldung muss bis spätestens 20. August 1978 erfolgen. Für Auskünfte steht das Sekretariat gerne zur Verfügung (Telephon 031/54 13 31).

50e anniversaire de la Société suisse de photogrammétrie (SSP)

A l'occasion du 50e anniversaire de sa fondation la Société suisse de photogrammétrie a le plaisir de vous inviter ainsi que votre épouse aux manifestations de son jubilé qui auront lieu les 22 et 23 septembre à Lucerne.

Nous avons préparé à votre intention un programme varié avec une assemblée de jubilé, un banquet avec bal ainsi qu'une excursion dans la région du Lac des Quatre-Cantons.

Nous espérons pouvoir saluer de très nombreux membres à Lucerne. Le comité

Programme

Vendredi, 22 septembre 1978

- 15.30 Assemblée de jubilé à l'Hôtel de ville historique de Lucerne, avec discours de fête, honneurs, et intermède musical
- 19.30 Apéritif à l'hôtel «Palace», suivi du banquet et du bal

Samedi, 23 septembre 1978

- 10.00 Croisière en bateau spécial de Lucerne à Brunnen et retour à Kehrsiten, montée en funiculaire au Bürgenstock
- 12.30 Déjeuner au restaurant «zur Trotte», puis possibilité de se promener à la Hammetschwand et montée en ascenseur à la plate-forme (point de vue). Retour à Lucerne en bateau régulier
- 16.55 Arrivée à Lucerne, fin de la manifestation (un retour individuel plus tôt est possible)

Indications administratives

Frais par personne

Apéritif, banquet et bal Fr. 45.-Excursion sur le Lac des Quatre-Cantons et Bürgenstock, y compris déjeuner (sans boissons) Fr. 35.-

Inscription et renseignements

On peut obtenir les formules d'inscription auprès du secrétariat de la Société suisse de photogrammétrie, c/o Service topographique fédéral, Seftigenstrasse 264, CH-3084 Wabern (M. J. C. Stotzer). Le délai d'inscription est fixé au 20 août 1978. Le secrétariat donne volontiers tous renseignements complémentaires (télépone 031/54 13 31).